

# INFORMATION

ECONOMIE ET FINANCES

L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE (U.C.E.)

114/76

Les institutions de la Communauté européenne ont toujours porté le plus grand intérêt à la notion d'unité de compte. En effet, il est nécessaire de recourir à une évaluation commune des actions et des politiques de dimension européenne du fait des difficultés que pose la diversité des monnaies.

L'utilisation de l'unité de compte permet cette évaluation commune.

## Pourquoi l'U.C.E.?

La situation monétaire internationale se caractérise aujourd'hui par le flottement quasi généralisé des monnaies. Il n'existe plus de référence fixe. L'or ne joue plus le rôle d'étalon de mesure des monnaies. L'ancienne unité de compte basée sur l'or n'a plus de signification depuis que les parités-or ont été abandonnées.

## Qu'est-ce que l'Unité de Compte Européenne (U.C.E.)?

L'U.C.E., qui a été mise au point par les services de la Commission des Communautés Européennes, est une unité de compte de type "panier". Cette expression signifie qu'elle se définit par la valeur d'un groupe de monnaies. L'U.C.E. est basée sur les monnaies des neuf pays constituant la Communauté européenne.

X/677/75-F

Quels sont les critères de la composition du panier?

Les quantités des neuf monnaies qui constituent le panier sont fixes (1). Elles ont été déterminées, sur la base d'une valeur initiale pour l'U.C.E. de 1,20635 \$ US le 28 juin 1974, à partir de coefficients de pondération établis sur le PNB des Etats membres et sur le commerce intraeuropéen. Il est, en effet, important que le poids de chaque monnaie nationale dans le panier traduise la capacité productive et commerciale des économies qui constituent la Communauté.

Comment l'U.C.E. est-elle calculée?

Les montants de chaque monnaie nationale sont évalués tout d'abord en une monnaie (le Franc belge) au taux de change officiel du jour à Bruxelles. On obtient ainsi la valeur du panier en Francs belges.

Pour connaître la valeur de l'U.C.E. dans les autres monnaies de la Communauté, on procède simplement à une multiplication de cette valeur initiale de l'U.C.E. en Francs belges par le taux de change officiel du jour de chacune de ces monnaies vis-à-vis du Franc belge sur leur marché national.

Quand l'U.C.E. est-elle calculée?

L'évaluation de l'U.C.E. est effectuée quotidiennement. Chaque après-midi, les services de la Commission calculent sa valeur dans les neuf monnaies qui composent le panier ainsi que dans les principales autres monnaies.

Comment évolue l'U.C.E.?

Si les taux de change entre les neuf monnaies étaient parfaitement fixes, l'U.C.E. garderait une valeur constante quelle que soit la monnaie des neuf dans laquelle elle serait exprimée.

Ce n'est pas le cas. La valeur de l'U.C.E. varie donc quotidiennement.

Comment connaître la valeur journalière de l'U.C.E.?

La valeur journalière de l'U.C.E. est portée à la connaissance du public dans les formes suivantes:

- publication journalière dans le Journal Officiel des Communautés Européennes (série C - Communications et informations - 1ère partie communications);

---

(1) Ces quantités sont les suivantes: 0,828 DM; 0,0885 £ stg; 1,15 FF; 109 Lit; 0,286 Hfl; 3,66 FB; 0,14 Flux; 0,217 DKr; 0,00759 £ irl.

- communication par télex aux gouvernements et aux banques centrales;
- publication par l'agence Reuter et par des journaux économiques.

Quels sont les emplois de l'U.C.E.?

Actuellement, l'U.C.E. est déjà utilisée par la Communauté européenne. Elle a été adoptée pour le Fonds Européen de Développement par la décision du Conseil des Ministres du 21 avril 1975 (J.O. N° L 104 du 24.4.1975) et pour la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) par la décision du Conseil des Gouverneurs de la B.E.I. du 18.3.1975.

Elle sera employée par la Communauté Européenne Charbon Acier (CECA) à partir du 1er janvier 1976. Les autorités communautaires prévoient l'emploi de l'U.C.E. dans de nombreux secteurs d'application, en particulier pour le budget.

La Communauté emploie encore dans certains secteurs une unité de compte basée sur les parités-or. C'est le cas pour le budget de la Communauté.

Pour la politique agricole commune, on utilise une unité de compte dont les taux représentatifs, initialement égaux aux parités-or, sont progressivement rapprochés des taux du marché. (\*)

- \* La valeur en FB de l'unité de compte basée sur la parité-or est: 1 UC = 50 FB.  
La valeur prise en compte dans le cadre de la politique agricole commune est:  
1 UC = 49,6400 FB. Le taux de l'UCE au jour du 5.12.1975 est: 1 UCE = 46,0651 FB.  
La valeur en FF de l'unité de compte basée sur la parité-or est: 1 UC = 5,55419 FF.  
La valeur prise en compte dans le cadre de la politique agricole commune est:  
1 UC = 5,63317 FF. Le taux de l'UCE au jour du 5.12.1975 est: 1 UCE = 5,19269 FF.